

Programme de subvention pour services professionnels

Description

Subvention pour aider les demandeurs admissibles à défrayer les coûts liés à des services professionnels avant la construction d'unités de logement.

Propriétés et usages admissibles

Les demandeurs admissibles qui entreprennent des projets de construction ou d'améliorations qui permettent l'ajout d'unités de logement.

Un maximum d'un (1) service par projet est admissible.

Coûts admissibles

- Les frais professionnels liés à l'embauche d'un ingénieur professionnel, un architecte, un urbaniste ou un concepteur qualifié afin d'élaborer des plans pour de nouvelles unités de logement.
- À noter que les services professionnels d'un avocat ne sont pas inclus dans ce programme.

Valeur de la subvention

Subvention pour 50 % des coûts admissibles jusqu'à un maximum de 10 000 \$.



Païement de la subvention

La subvention sera versée après la soumission des rapports préparés par une personne ou une organisation qualifiée ainsi qu'une preuve de paiement. À noter que le fournisseur de services doit être approuvé par les représentants désignés de la Ville de Hearst au préalable.

Les professionnels qualifiés qui réalisent ce type de service doivent faire preuve d'expertise dans le domaine spécifique du projet. Des preuves à l'appui peuvent être exigées afin de confirmer l'expérience adéquate des professionnels retenus, par exemple des références, un portfolio de projets antérieurs, des certifications professionnelles, etc.

Païement de la subvention

Les demandeurs doivent fournir une copie d'une soumission préparée par une personne ou une organisation qualifiée.

Les projets doivent respecter les critères d'admissibilité généraux de ce plan.